

**Extrait de notification de date d'audience à la partie civile
domicile inconnu****R.P.A. 1175**

L'an deux mille huit, le cinquième jour du mois d'août ;

A la requête de Monsieur le Greffier principal de la Cour d'Appel du Bas Congo à Matadi, y résidant ;

Je soussigné, Simon Daniel Tulanda Nzola, Huissier judiciaire près la Cour d'appel de Matadi, y résidant ;

Ai notifié à :

01. Monsieur Ndembe Ntoto Cézar, ayant résidé sur l'avenue indépendance n° 2, cité de Lemba, secteur de Patu ;
02. Monsieur Seki Bukweti, ayant résidé au camp Kinzita, à l'Agrifor Lemba et
03. Monsieur Fula Mabiala, ayant résidé sur l'avenue du 24 novembre n° 33, quartier Ntot Mbuaki, pensionné de l'Agrifor lemba, tous actuellement sans domicile ni résidence connus dans ou hors de la République Démocratique du Congo ;

Que la cause M.P. & P.C. contre Puela Nzita & consorts sera appelée par devant la Cour d'Appel de Matadi, y siégeant en matière civile et commerciale au second degré, au local ordinaire de ses audiences publiques, sis au palais de Justice situé sur la route nationale

Matadi - Kinshasa, à Soyo/Ville haute, Commune de Matadi à Matadi ; le 17 novembre 2008 à 9 heures du matin ;

Et pour qu'ils n'en ignorent, attendu qu'ils n'ont ni domicile, ni résidence connus dans ou hors de la République Démocratique du Congo ; conformément à l'al. 2 de l'article 61 du décret du 06 août 1959, j'ai affiché au valve du Palais de Justice de la Cour d'appel de Matadi, une copie du présent exploit et une autre copie du même exploit est envoyée, aux fins d'insertion, au Journal officiel.

Dont acte

l'Huissier

Déclaration de perte de certificat

Je soussigné, Mudekereza Ntako Constantin déclare avoir perdu le Certificat d'enregistrement, Volume AI 403 Folio 97, parcelle numéro 13.617 du plan cadastral de la Commune de Ngaliema/Quartier Kinsuka Pêcheurs.

Cause de la perte ou de la destruction : Déménagement

Je sollicite le remplacement de ce certificat d'enregistrement et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

Kinshasa, le 10 novembre 2008

Sé/ Mudekereza Ntako Constantin

ANNONCES ET AVIS**Déclaration de perte d'un Certificat d'enregistrement**

Je soussigné Madame Bombula Nzee Belinda, résidant au n° 10, avenue Makuta dans la Commune de Lemba, déclare avoir perdu le Certificat d'enregistrement Vol AMA 12 Folio 08 du 23 juin 1993 et l'acte de vente de la parcelle sise avenue Malandi du plan cadastral de la Commune de Matete, Ville de Kinshasa intervenue entre Madame Bendo Ne Luemba Suani et moi-même du 22 mars 1999 pour cause, la fuite du gardien desdits documents : Monsieur David Sanduku pour une destination inconnue jusqu'à ce jour.

Je sollicite le remplacement de ce Certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables de la délivrance du nouveau Certificat d'enregistrement pourraient avoir vis-à-vis des tiers.

Kinshasa, le 26 novembre 2008

Madame Bombula Nzee Belinda